

LES ANNÉES 2000 SELON LE STTBL-CSN

Cette année, nous améliorons nos conditions de travail

Demandes syndicales tel que décidées à l'assemblée le 10 mai 2003

Pour l'emploi

- a) Créer un plancher d'emploi de 650 salariés
- b) Abolir le statut de salariés occasionnels
- c) Les salariés temporaires deviennent des salariés réguliers après 36 mois d'ancienneté.
- d) Conventionner le nouvel horaire des salariés de la centrale thermique
- e) Abolir l'annexe F équipe de production de fin de semaine
- f) Annexe G. Pour les salarié-es de l'entretien et de la sanitation qui font déjà 28 heures payées pour 40, on demande 24 heures payées pour 40.
- g) Renforcer la clause de sous-traitance. Rapatrier les contrats ou sous-contrats qui ont été donnés soit au transport, livraison, distribution, manutention de produits finis ou matière première ou entretien.

*Toutes et tous ensemble
pour une bonne convention*

Le comité de négo